



1189 - Le jugement du rasage de la barbe

question

Comment juger le rasage de la barbe ou sa diminution ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le rasage de la barbe est interdit parce que des hadith clairs et authentiques et des informations l'indiquent et parce que les textes généraux qui interdisent l'imitation des infidèles l'incluent. A ce propos, Ibn Omar rapporte que le Messenger d'Allah (bénédictio et salut soient sur lui) a dit :

Différenciez-vous des polythéistes. Laissez pousser vos barbes et taillez vos moustaches. Une autre version dit : **Taillez les moustaches et laissez pousser les barbes** . D'autres hadith abondent dans le même sens. Laisser pousser la barbe signifie la laisser se développer naturellement et éviter de la raser, d'en déraciner des cheveux ou de les couper.

Ibn Hazm affirme que l'unanimité (des ulémas) s'était dégagée sur l'obligation de se tailler la moustache et de laisser pousser la barbe. A titre d'argument, il a cité des hadith parmi lesquels celui déjà mentionné d'Ibn Omar et celui de Zayd Ibn al-Arqam selon lequel le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a dit : **Celui qui ne se taille pas la moustache n'est pas des nôtres** (vérifié par At-Tarmidhi).

L'auteur d'al-Fourou' a dit: **Selon nos condisciples hanbalites, cette formulation impliquent une interdiction** .

Cheikh al-islam Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Le livre et la Sunna et le consensus comportent l'ordre de nous différencier des infidèles et l'interdiction de nous assimiler à eux dans l'ensemble. Car le fait de chercher à leur ressembler en apparence conduit à les imiter dans leurs moeurs et actes blâmables, voire dans leurs croyances. Ce qui



entraîne leur amour et l'attachement profond à eux. De même l'affectation profonde peut s'exprimer par une assimilation dans les apparences.

At-Tarmidhi a rapporté que le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Celui qui cherche à imiter les autres n'est pas des nôtres. Ne vous assimilez ni aux Juifs ni aux Chrétiens ...** Un autre hadith dit : « Celui qui cherche à s'assimiler à un peuple lui est assimilable » (rapporté par l'imam Ahmad).

Omar Ibn al-Khatab a récusé le témoignage d'une personne parce qu'elle déracinait les cheveux de sa barbe.

Dans at-Tamhid ,l'imam Ibn Abd al-Barr dit : **Le rasage de la barbe est interdit, et seuls les hommes semblables aux femmes s'y livrent** Il entend par là les hommes qui cherchent à ressembler aux femmes.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) avait une barbe très touffue (rapporté par Mouslim d'après Djabir). Une autre version emploie le terme kathif et une autre le terme Kath. Ce qui revient au même. Il n'est pas permis d'en prélever la moindre partie en raison de la portée générale des textes qui indiquent l'interdiction du rasage de la barbe).